

2022/22 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE THONAC

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mai, à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian GARRABOS Maire de THONAC.

**Date de Convocation : 17/05/2022**

**Étaient Présents** : M. Christian GARRABOS Maire, M. Guillaume ARCHAMBEAU, M. Harold ECLAIRCY, M. Patrick LE MELLEDO, M. CULINE Sébastien, Mme Claudine LAWARREE MALOYER, Mme Magali TERUEL, Mme Laurence VALLEE, M. MIDDEGAELS Alain, M. ADLOFF Pascal, M. CERF Cyril.

**Étaient absents** :

**Étaient Absents excusés** :

**Secrétaire de séance** :

**OBJET : DM 1 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour une mise à jour informatique il y a lieu de procéder à l'acquisition de la licence du logiciel bureautique pour deux postes, ainsi que d'un logiciel de sauvegarde pour le poste informatique du secrétariat. A cette fin une affectation de crédit est nécessaire :

**Section investissement**

020 (dépenses imprévues)	- 700.00 Euros
2051 (Concessions et droits similaires)	+ 700.00 Euros

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte la Décision Modificative N°1.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus.

**AR Prefecture**

024-212405526-20220524-2022\_22-DE  
Reçu le 02/06/2022  
Publié le 02/06/2022

Pour copie conforme,  
Thonac, le 24 mai 2022

Le Maire,  
Christian GARRABOS.



En vertu de l'article 2 de la loi du 02 juillet 1985.  
Certifiée exécutoire par le Maire le : 24 mai 2022  
Reçu en S/Prefecture le :  
Publié et Notifié le : 24 mai 2022  
Le Maire,  
Christian GARRABOS.

